Image not found or type unknown

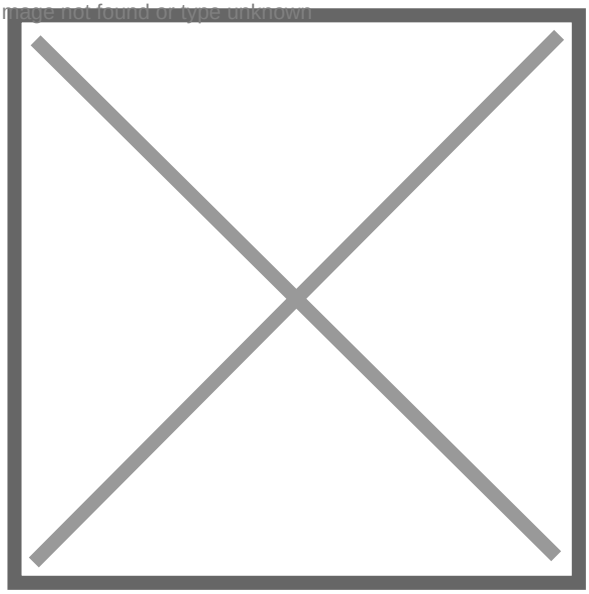

Renseignement de preavis en cdd

Par **level**, le **08/11/2008** à **22:05**

bonjour
je travaille depuis 2 jours dans un magasin et sa me plait vraiment pas j 'tais au chomage donc je voudrais savoir si je pars des aujourd'hui du boulo les assedic continuront à me indemmiser car je suis en periode d essai seulement j ai 8 jours de preavis
ou il faut que je m arrange avec l employeur je recherche plus dans l alimentaire en plus dans ce magasin on travail de 9h45 à 19h30 juste avec une pause de 1 heure et puis ce tou pas pause toilette rien je trouve que c'est de la bu

Par **Visiteur**, le **09/11/2008** à **07:49**

bonjour
pour les assedic pas de problème, vous mettez fin à votre période d'essai et vous continuerez à toucher le chomage (à moins que l'anpe vous propose une autre place)....

par contre pourquoi une période de préavis de 8 jours ?

en principe il n'y a pas de préavis en période d'essai (sous réserve que je vérifie car cet été il y a eu un article mentionnant un délai de 48 h)

je vois ça....

Par **Visiteur**, le **09/11/2008** à **07:58**

re

de combien est votre cdd ? sur ovtre contrat est il mentionné une période de préavis ?

pour le préavis a donner en période d'essai il est de 24 heures si vous travaillez depuis moins de 8 jours sinon c'est 48 heures.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés